POLE-RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES
PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

2017-2020

Le Pôle Relais Zones Humides Tropicales

Le Pôle Relais Zones Humides Tropicales, créé en 2012 (auparavant dénommé « Outre-Mer», ci-après dénommé Pôle), co-animé par le Comité français de l'UICN et le Conservatoire du Littoral, est une initiative française mise en place afin de mieux préserver les zones humides tropicales. Il a pour vocation de travailler sur l'ensemble des zones humides, aussi bien littorales qu'intérieures, dans les Outre-Mer français situés en zone tropicale dans les trois grands bassins océaniques : Atlantique (Antilles françaises, Guyane), Océan Indien (Mayotte, La Réunion) et Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française). Il s'engage également à faciliter la coopération régionale sur le thème de la préservation des zones humides tropicales, notamment les mangroves mais aussi les mares intérieures, marais, tourbières, vasières, prés salés, lagunes dans ces trois régions. Les territoires ultramarins non tropicaux, notamment Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres Australes françaises, sont appuyés par d'autres Pôles dont les compétences sont mieux adaptés aux écosystèmes non tropicaux.

Le Pôle fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créé en 2001 dans la lignée du 1er Plan National en faveur des zones humides pour susciter et accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable de ces milieux. La désignation « Pôle-relais Zones Humides » est une reconnaissance attribuée à un organisme ou à un consortium d'organismes ayant des compétences particulières et une légitimité en matière de préservation des milieux humides en France, qui souhaitent appuyer de

façon déterminante la politique national en leur faveur. Depuis 2008, ce réseau des Pôles-relais est coordonné par l'ONEMA (maintenant Agence Française pour la Biodiversité, AFB) qui apporte un appui au Ministère en charge de l'environnement pour soutenir la politique nationale en ce domaine. Le Pôle échange avec l'AFB et les autres Pôles nationaux pour s'assurer que des synergies soient trouvées et utilisées de manière optimale, et il co-anime avec eux le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides.

Les zones humides tropicales

Les actions du Pôle s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des activités relatives aux zones humides prévues, au titre de la Convention sur la Diversité biologique et la Convention de Ramsar, dont la France est signataire. Ce plan d'Action Stratégique s'inscrit ainsi également dans la mise en œuvre du 4ème Plan Stratégique 2016-2024 de la Convention de Ramsar (résolution XII.2). Celle-ci définit les zones humides comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». C'est sur cette définition que se fonde le Pôle pour délimiter le périmètre de ses actions : dans les territoires ultramarins tropicaux, cela concerne notamment les mangroves et les forêts marécageuses, mais aussi les mares intérieures, les vasières et tourbières, et les marais littoraux. Ces zones humides offrent d'importants services écosystémiques, tels que l'approvisionnement en eau, l'épuration de l'eau, la maîtrise des crues et des inondations, la protection des littoraux et l'atténuation des effets du changement climatique tels que les cyclones et la montée de la mer. Elles peuvent faire partie de 'Solutions Fondées sur la Nature', définies comme des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis/enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Malgré leur valeur écologique, économique et patrimoniale, les zones humides des Outre-mer tropicaux français sont particulièrement menacées par la pression démographique menant au développement d'infrastructures, notamment côtières. D'autres facteurs de dégradation incluent les espèces exotiques envahissantes, l'intensification des cyclones, l'exploitation minière et la pollution par intrants du fait des pratiques agricoles. Afin de renverser la tendance d'accélération de la dégradation des zones humides dans les territoires tropicaux français, il est nécessaire que tous les acteurs redoublent d'efforts et que la protection des zones humides soit systématiquement prise en compte dans les politiques et initiatives de gestion de l'eau. C'est dans cet optique de mobilisation des acteurs que le Pôle a été mis en place, et la mission qu'il s'est donné pour cette nouvelle phase quadriennale répond à la vision globale de préservation des zones humides dans les territoires tropicaux français, correspondant aux objectifs d'Aichi du Plan Stratégique pour la diversité biologique et notamment l'objectif 5[1].

Notre vision

Des zones humides préservées pour les générations futures dans les territoires tropicaux français

[1] Objectif 5 : « D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites. »

Notre mission

Constituer un réseau d'échanges entre les acteurs concernés par la conservation, la gestion et la valorisation des zones humides dans les territoires tropicaux français pour mieux préserver ces milieux.

Nos objectifs

Ce Plan d'Action Stratégique prodigue un cadre aux actions du Pôle-Relais Zones Humides tropicales dans les territoires ultramarins français concernés pour la période 2017-2020. Il s'appuie sur les résultats de la phase précédente, alors que le Pôle était coordonné dans son intégralité par le Conservatoire du Littoral, ainsi que sur les activités et programmes existants sur la protection des zones humides tropicales françaises. Cette stratégie est avant tout une stratégie d'engagement des acteurs cibles du Pôle. Elle visa à favoriser une approche unifiée, coordonnée et reposant sur les meilleures informations disponibles pour répondre aux problèmes de dégradation des zones humides tropicales dans les territoires ultramarins français, que ceux-ci mènent à une perte de surface ou à une perte de qualité structurelle et fonctionnelle de ces milieux. Afin de remplir sa mission, le Pôle s'efforce d'atteindre les quatre objectifs suivants :

Objectif 1. Encourager une meilleure protection et restauration de la santé des écosystèmes des zones humides et de leur biodiversité.

La condition des zones humides tropicales, et notamment les mangroves qui sont un habitat fondamental dans les systèmes insulaires tropicaux, est en déclin dans la plupart des territoires ultramarins français du fait de pressions anthropiques et des impacts du changement climatique. La bonne santé de ces habitats ne peut être maintenue que par une bonne gestion et la mise en place de mesures de protection à long-terme de leurs valeurs naturelles, ainsi que la restauration des zones humides déjà dégradées.

Objectif 2. Faire connaître et apprécier les zones humides tropicales et leur valeur écologique, économique et patrimoniale

La protection des zones humides tropicales passe par une meilleure compréhension de leur valeur par les usagers, les propriétaires, les élus et les communautés locales. Le futur de ces valeurs, soit-elles écologiques, économiques ou même, dans certains cas, patrimoniales, est intimement lié aux liens qui peuvent être créés entre ces acteurs et les habitats, par leur appréciation de ces milieux et des bénéfices qu'ils en retirent.

Objectif 3. Favoriser une utilisation durable de ces milieux afin qu'ils soient préservés pour les générations à venir, et réduire les impacts directs et indirects

Les impacts sur les valeurs des zones humides proviennent de différentes sources au sein des territoires, y compris les utilisations directes (mines, développement urbain, aquaculture, pêche, tourisme, exploitation forestière…), mais aussi de sources au-delà des limites territoriales (impacts du changement climatique, pollution plastique…). Ces sources interagissent souvent de manière combinée, affectant la résilience et la santé des écosystèmes. La protection des zones humides

tropicales passe donc par un effort concerté et explicite de réduction de tous les impacts, qu'ils soient directs ou indirects, et par une utilisation durable de ces milieux par les secteurs clés.

Objectif 4. Favoriser une coopération régionale des territoires ultramarins avec les pays voisins confrontés à des problématiques similaires pour la gestion des zones humides

Les territoires ultramarins tropicaux sont situés au sein de régions dont les pays insulaires voisins sont souvent confrontés à des problèmes de gestion similaires sur les écosystèmes humides. Cependant, le dialogue reste souvent limité aux niveaux diplomatiques et politiques alors que les échanges techniques pourraient permettre un meilleur partage d'expérience et de leçons apprises, que ce soit en matière de réglementation, de technique de restauration, de résultats de recherche ou d'éducation. Le Pôle souhaite donc catalyser les échanges entre acteurs clés de différents pays au sein des régions Caraïbes, Océan Indien et Pacifique, et ainsi promouvoir une meilleure coopération régionale dans les trois bassins océaniques.

Nos axes stratégiques de travail

Après quatre années de mise en place et de développement institutionnel et structurel, le Pôle a atteint une maturité suffisante pour organiser ses actions de manière stratégique plutôt qu'opportuniste. La phase précédente a permis de poser les bases nécessaires, y compris grâce au recrutement de la coordinatrice et du chargé de mission, la réalisation d'outils de travail tels que le site internet et la base de données documentaire, le développement de moyens de communication tels que les réseaux sociaux et la newsletter, et, surtout, la création d'un réel réseau d'acteurs. Le Pôle souhaite désormais engager une démarche proactive pour encourager son réseau à adopter des mesures de protection efficaces et efficientes. Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans la présente stratégie, le Pôle centre ses actions autour des quatre grandes orientations stratégiques :

Axe Stratégique 1. Etre au cœur de l'information et des réseaux et favoriser la coopération régionale autour des zones humides tropicales.

Ceci implique d'être présent au sein de forums, formations, groupes de travail et réseaux existants dans les trois régions, au niveau national, régional et international (groupe national zones humides, IFRECOR, GT DCE mangroves, Caribea Initiative, CariWET…). Ceci permet d'être à l'écoute des informations, nouveautés, recherche en cours, progrès techniques etc. Le recueil d'information se fait également par veille documentaire, et prospection auprès des différents producteurs de connaissances : gestionnaires, techniciens, scientifiques, ou en parcourant l'information digitalisée sur les différents réseaux spécialisés. L'information recueillie est ensuite digérée, bancarisée, synthétisée, vulgarisée, et traduite pour être mise à disposition des acteurs et adaptée aux publics cibles, par le biais d'un portail permettant d'accéder à une base de donnée documentaire ainsi qu'aux dernières actualités du Pôle. Le portail est disponible en français, anglais et espagnol, permettant une diffusion de connaissances fiables sur les zones humides tropicales aux niveaux national et régional.

Une nouvelle orientation du Pôle est la coopération régionale. Pour cela, des recherches de financement et partenariats avec des organismes régionaux œuvrant à la protection des zones humides seront recherchés, afin de favoriser les échanges régionaux par le biais de mutualisation dans

des domaines tels que le renforcement de capacités, l'échange de technologies et de savoirs, l'échange d'information et la mobilisation de ressources financière pour des activités de terrain.

Axe Stratégique 2. Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales

Lors de la phase précédente, le Pôle avait réalisé plusieurs travaux de production de connaissance fondamentale sur les mangroves, y compris l'application de la télédétection à la connaissance des mangroves (projet 'MANGROF') ; l'étude, la formation et l'adoption de principes de suivi et de gestion de zones humides en Outre-mer (projet 'MANG') ; et l'étude sociologique, économique et écologique des mangroves de Martinique dans le cadre de la mise en place du Parc Marin de la Martinique ('e-MANG'). Le Comité de Pilotage a décidé de réorienter les actions du Pôle pour qu'elles se concentrent moins sur des projets de production de connaissance fondamentale, et plus sur le partage de la connaissance existante par le biais de l'animation de réseaux et d'efforts de diffusion et de communication ciblées. Le Pôle avait déjà consacré une énergie toute particulière à la sensibilisation et formation des acteurs cibles sur l'importance de la conservation des zones humides, par le biais de son portail d'information, par des actions de communication (lettre d'information, évènements, réseaux sociaux) et par la mise en place d'un réseau opérationnel d'acteurs aux échelles locale, régionale, nationale et internationale. Lors de cette seconde phase quadriennale, le Pôle va continuer à renforcer et élargir ce réseau afin de poursuivre et amplifier le partage de connaissance et la sensibilisation, en étendant notamment son réseau dans les régions Océan Indien et Pacifique.

Le partage et la diffusion de la connaissance et de l'expertise sont le cœur de métier du Pôle, ciblant les audiences suivantes :

- *gestionnaires et techniciens :* cette cible est la **cible prioritaire** du Pôle pour cette phase quadriennale. Lors de la phase précédente, les gestionnaires et techniciens ont été principalement concernés par les activités de formation organisées dans le cadre du programme MANG. Une véritable mise en réseau de ce public est nécessaire, et les activités du Pôle vont principalement se concentrer autour de cet objectif. Un appui technique sera également proposé (voir axe 4).
- *société civile environnementale, usagers locaux*: une voix forte de la société civile environnementale présente sur les territoires permet une meilleure prise en compte des enjeux de protection des zones humides dans les politiques publiques, parfois oubliés par manque de moyens, de volonté et de connaissance. La préservation des zones humides des territoires ultramarins tropicaux passe donc par un renforcement et une pérennisation des associations environnementales, notamment en les aidant à mobiliser des financements pour se professionnaliser et renforcer leurs capacités administratives et techniques. L'appui à la société civile passe aussi par la coordination et la diffusion des évènements et manifestations organisés par les associations (et autres acteurs) pour la Journée Mondiale des Zones Humides le 2 Février. C'est également par le biais de la société civile environnementale que les usagers locaux peuvent être sensibilisés, et certaines habitudes quotidiennes néfastes aux zones humides modifiées.
- *élus et décideurs locaux* : l'appui politique est nécessaire à toute activité directe de gestion et de protection des zones humides en outre-mer. Les élus locaux exercent une influence décisive et il est essentiel qu'ils soient engagés et bien informés des enjeux socio-économiques associés aux zones humides, ainsi que sur le cadre réglementaire dans lequel ils doivent opérer.

- *scolaires, jeune public* : investissement d'avenir, l'action du Pôle auprès des scolaires et du jeune public s'oriente autour d'évènements 'grand public' comme la Journée Mondiale des Zones Humides (février), la semaine de l'environnement, ou la Journée Internationale des Mangroves (juillet). Ces manifestations restent une occasion privilégiée de délivrer des messages à toutes les tranches de la population, souvent par le biais des enfants. L'action du Pôle auprès des scolaires comprend également la réalisation d'outils pédagogiques (jeux, puzzles, posters..) sur les zones humides mis à disposition des enseignants et animateurs.
- *scientifiques :* les scientifiques constituent une audience importante pour le Pôle en tant que producteurs et actualisateurs de connaissance. Le Pôle peut jouer un rôle à l'interface entre la science et les politiques de protection des zones humides dans les outre-mer en région tropicale ; il est donc très important que de liens soient tissés avec les experts en ce domaine.
- *institutions régionales et internationales :* les institutions régionales et internationales concernées par les zones humides, et notamment affiliées à la mise en œuvre de la Convention Ramsar sur les zones humides (CariWET, COI, SPREP…) sont des relais et appuis incontournables du Pôle, permettant une mise en réseau régionale essentielle dans la lignée de l'axe 1.
- *media* : un partenariat fort avec les médias peut avoir des retombées fortes sur l'opinion publique et *in fine*, sur l'agenda politique. Le Pôle cherchera à faire valoir ses actions et s'efforcera de renforcer son réseau auprès des médias, en s'assurant que les journalistes comprennent les enjeux avec exactitude.
- *secteur privé*: le secteur privé n'est pas la cible prioritaire du Pôle, mais c'est une cible néanmoins importante du fait de l'impact qu'elle peut avoir sur les zones humides, qu'il soit direct (déforestation, drainage de marais, construction d'infrastructures littorales, prélèvements directs…) ou indirects (pollution aquifère en amont par exemple). Le Pôle proposera un appui technique et, lorsque cela est pertinent et qu'il existe une demande, une aide à la maîtrise d'ouvrage pour les projets de développement affectant les zones humides dans les territoires ultramarins concernés.

Axe Stratégique 3. Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé

Lors de sa phase précédente, le Pôle avait surtout orienté ses actions sur la participation au groupe de travail mis en place dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (maintenant coordonné par l'AFB). Ce groupe est chargé de standardiser le suivi des zones humides en s'accordant sur des bioindicateurs pour les mangroves, permettant de mettre en place un suivi opérationnel de leur état de santé et des impacts provenant de pressions naturelles ou anthropiques. Ce travail est en cours, et se poursuivra dans les quatre années à venir. Le Pôle continuera à suivre les discussions et les décisions autour de ces indicateurs. Par ailleurs, les résultats de l'étude sur les meilleurs indicateurs de suivi menée en Martinique par le Conservatoire du Littoral seront utilisés pour contribuer à la mise en place de ces indicateurs à horizon 2020 voire au-delà.

En parallèle, le Pôle va s'efforcer d'identifier des personnes-clés collectant ou pouvant collecter des données 'basiques' sur les mangroves (par exemple par le biais de vidéos ou photos dans le cadre d'un partenariat avec Mangrove Watch). Un effort de coopération régionale sera recherché dans ce sens, afin de permettre un retour d'expérience et une mise en réseau optimale dans les trois bassins

océaniques : Pacifique, Océan indien, Caraïbes. Les collecteurs de données seront formés, mis en réseau, et leurs résultats de la littérature blanche et grise de chacun seront collectés et compilés afin de produire des éléments de synthèse sur l'état de santé des mangroves dans les territoires ultramarins français dans le cadre de l'IFRECOR.

Axe Stratégique 4. Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales.

Ce dernier axe stratégique est une nouvelle orientation du Pôle, et consiste à appuyer, lorsqu'une demande existe, des acteurs cibles tels que des gestionnaires, collectivités ou autorités gouvernantes sur des projets spécifiques ayant un impact sur les zones humides, mais pour lesquels l'acteur en question manque d'expertise ou de moyens. La compilation d'études de cas avec retour d'expériences, de fiches techniques sur des thèmes tels que la restauration des mangroves, et l'accompagnement individualisé dans des projets de développement urbain ou projets majeurs rentreront dans cet axe. Le Pôle pourra également être amené à organiser des rencontres thématisées permettant de valoriser des initiatives locales et de faciliter les retours d'expérience.

Moyens d'action

Le Pôle Relais est co-piloté par la Chargée de Programme Outre-Mer du Comité français de l'UICN (0,2 ETP) et le Délégué Adjoint Outre-Mer du Conservatoire du Littoral (0,1 ETP), et animé par la Coordinatrice du Pôle Relais Zones Humides Tropicales (1 ETP) et le Chargé de mission Documentation en Volontariat de Service Civique (1 ETP). Une convention de Partenariat entre le Conservatoire du Littoral et le Comité français de l'UICN établit le partage des responsabilités des deux institutions aux missions et moyens complémentaires. Son budget annuel est variable en fonction des Conventions passées avec les différents partenaires : lors de la phase précédente, il s'élevait à 120 000 euros annuels environ hors acquisitions spécifiques à certaines actions (ex : imagerie satellite). Les financements pluriannuels sont recherchés pour cette nouvelle phase.

Les partenaires principaux sont l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR, porté par le Ministère chargé de l'environnement et le Ministère des Outre-Mer), les Offices de l'Eau (ODE), les Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et collectivités (gouvernements, provinces, conseils départementaux) contribuant à la mise en œuvre du Pôle, et le Museum National d'Histoire Naturelle. D'autres partenaires seront sollicités.

Un comité de pilotage, composé des co-pilotes et des représentants des partenaires principaux, valide les orientations et les priorités d'action du Pôle et s'assure de leur bonne réalisation, sur la base des propositions et comptes rendus soumis par les co-pilotes. Il est tenu informé de tous les événements qui concernent le programme, et propose des solutions en cas de problème d'exécution. Des conventions peuvent être passées entre le Pôle et les partenaires précisant les tâches à exécuter et les modalités financières, le cas échéant. Chaque partenaire s'engage à exécuter sa part du programme et à tenir le coordinateur informé de toute difficulté rencontrée dans les plus brefs délais.

Un Bureau, composé des co-pilotes, du chargé de mission en charge du suivi des Pôle Relais de l'AFB et du Chef de Pôle Eaux et milieux aquatiques DGALN/DEB/EN4 est une instance opérationnelle sollicitée ponctuellement par le coordinateur pour des prises de décision rapides sur un aspect non

fondamental du fonctionnement du Pôle, tels que les actions, les modalités opérationnelles, les partenariats et les financements divers. Il permet un pilotage opérationnel et réactif du Pôle.

Le Comité français de l'UICN coordonne les actions du Pôle, notamment la recherche et la mobilisation annuelle de moyens financiers, l'adoption de programmes d'actions annuels dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'Action Stratégique et sur la base de la recommandation du Comité de Pilotage, la rédaction du rapport annuel et la coordination entre les différents partenaires du consortium. Le Conservatoire du Littoral héberge la coordinatrice et le Chargé de mission du Pôle, recrute et finance ce dernier, et co-pilote la définition et l'adoption des grandes actions stratégiques du Pôle avec le Comité français de l'UICN. Il met également en œuvre la part du programme qui lui revient dans le programme d'action annuel.

Le Pôle recherche un appui scientifique pour valider la robustesse et la pertinence de certaines actions proposées au regard de la connaissance fondamentale. Il s'appuie notamment sur le réseau d'expertise de l'UICN sur les zones humides, et sur le groupe d'experts mangroves constitué depuis 2015 par le Conservatoire, le MNHN et l'ONEMA. Ces experts sont consultés de façon régulière dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions annuels, de manière adaptée si besoin.

Mise en œuvre

Les objectifs décris dans ce Plan Stratégique d'action ont été formulés afin de structurer les actions du Pôle de manière la plus ciblée et efficace possible, dans le but de changer les tendances de destruction négatives affectant les zones humides dans les territoires ultramarins tropicaux. Ces objectifs constituent les quatre champs prioritaires de Pôle pour la période 2017-2020. Pour chaque objectif, des actions s'inscrivant dans un des quatre axes stratégiques présentés ci-dessous sont proposées, et seront mis en œuvre en fonction des ressources disponibles et de l'évolution du contexte international, national et local. Les tableaux ci-dessous présentent les détails de chaque action, et notamment les acteurs principaux de mise en œuvre, les indicateurs de réussite et la chronologie proposée.

Figure 1. Chutes Madeleine en Nouvelle-Calédonie, Province Sud. Photo: Jean-Yves Meyer

Objectif 1	Encourager une meilleure protection et restauration de la santé des écosystèmes des zones humides et de leur biodiversité			
Stratégie	**Actions**	**Acteurs**	**Indicateurs**	**Horizon**
Axe Stratégique 1. Etre au cœur de l'information et des réseaux et favoriser la coopération régionale autour des zones humides tropicales.	Participation au groupes suivants : groupe de travail mangroves DCE, Groupe National Zones Humides et son groupe thématique Outre-Mer, Comité National IFRECOR, et tout autre groupe pertinent au niveau territorial lorsqu'un relais local existe.	Pôle, MEEM, IFRECOR, AFB	Un représentant du Pôle participe aux réunions	2017 à 2020
	Intégrer si possible les instances de décision locales sur les zones humides (ex : MIPE[2] et MISEN[3] en Guadeloupe)	Pôle , DEAL, Conseils départementaux, DIREN, Provinces…	Un représentant du Pôle participe aux réunions	2017-2020
	Etudier les possibilités de relais locaux dans les territoires où le Pôle n'a pas de présence direct, en priorité en Nouvelle-Calédonie et à la Réunion	A définir : CEN Nouvelle-Calédonie ?	Il existe un relais pérenne dans chaque territoire	2018-19
Axe Stratégique 2. Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales	Opérer une veille des gestionnaires et identifier ceux nécessitant un appui ou un remplacement	Gestionnaires de zones humides : CEN, CdL, Conseils départementaux, Province etc.	Les gestionnaires sont dynamiques	2017-2020
	Sensibiliser et encourager les opérateurs fonciers publics (ex : Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturel..) à racheter des zones humides à protéger	DEAL, CdL, CEN, propriétaires fonciers	Surface de zones humides rachetées/an	2017-2020
Axe Stratégique 3. Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des	Identifier et lister les observateurs existants et potentiels	Pôle, gestionnaires, opérateurs de tourisme, usagers locaux	Liste d'observateurs établie	2017

[2] Missions Interservices des Polices de l'eau, pour les DOM seulement
[3] Missions Interservices des Espaces Naturels, pour les DOM seulement

mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé	Diffuser un protocole de suivi basique (type photo/video, morphologie en front de mer)	Pôle	Protocole identifié et diffusé	2017-18
	Recueillir les données secondaires et les synthétiser	Pôle	Document de synthèse publié	2019-2020
Axe Stratégique 4. Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales.	Elaborer un guide juridique à destination des élus pour aider à la prise de décision	Elus, décideurs	Guide juridique publié	2017-2018
	Elaborer des outils techniques et études de cas à destination des gestionnaires, y compris un mémo d'exploitation du programme MANG	Gestionnaires	Etudes de cas publiées et diffusées dans le réseau	2017-2019

Objectif 2	Faire connaître et apprécier les zones humides tropicales et leur valeur écologique, économique et patrimoniale			
Stratégie	**Actions**	**Acteurs**	**Indicateurs**	**Horizon**
Axe Stratégique 1. Etre au cœur de l'information et des réseaux et favoriser la coopération régionale autour des zones humides tropicales.	Assurer une veille documentaire et rechercher les nouvelles informations auprès des producteurs de connaissance dans les 3 langues de travail du Pôle (Fr, En, Esp)	Pôle	La base documentaire est alimentée régulièrement et complète	2017-2020
	Alimenter et maintenir accessible la base de données documentaire et le portail	Pôle	La base documentaire est alimentée régulièrement et complète	2017-2020
	Mutualisation d'un VSC avec l'association Caribea Initiative pour élaborer des fiches 'retour d'expérience' et porter des actions d'éducation	Pôle, Caribea	Un VSC est recruté	2017-2019
	Etudier les possibilités de relais locaux dans les territoires où le Pôle n'a pas de présence direct, en priorité en Nouvelle-Calédonie et à la Réunion	A définir	Il existe un relais pérenne dans chaque territoire	2018-19

Stratégique 2. Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales	Elaborer un plan de communication 2017-2020	Pôle	Un plan de communication existe	2017
	Opérer une refonte du portail internet et de sa base de données, redessiner le logo du Pôle et réécrire son cahier des charges	Pôle, contractuel	Le portail internet est moderne et fonctionnel	2017
	Diffuser une newsletter trimestrielle	Pôle	Nombre de newsletters envoyéesforme	2017-2020
	Animer les réseaux sociaux du Pôle : Twitter, Facebook	Pôle	Nombre de likes et follows	2017-2020
	Développer une base de données réseau	Pôle	Une base de données existe	2017
	Développer des partenariats avec les médias	Pôle	Nombre d'évènements médiatiques où le Pôle est mentionné	2017-2020
	Finaliser l'atlas des mangroves en Outre-mer français et le diffuser	Pôle, Conservatoire du Littoral	Un atlas est finalisé et diffusé	2017
	Concevoir et créer des outils pédagogiques sur les zones humides à destination des scolaires	Pôle	Nombre d'outils élaborés et diffusés	2017-2018
	Coordonner, organiser ou co-animer des manifestations grands publics dans les fora pertinents : Journée Mondiale des Zones Humides, fête de la science, semaine de l'environnement, journée internationale de la mangrove…	Pôle	Nombre d'évènements tenus	2017-2020
	Organiser des voyages d'étude pour les élus pour sensibiliser aux valeurs des zones humides	Pôle, élus	Nombre de voyages organisés	2018-2020
Axe Stratégique 3. Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé	Former et animer le réseau d'observateurs des mangroves	Pôle	Nbre de formations	2019-20

Axe Stratégique 4. Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales	Former les acteurs de la société civile sur les outils financiers disponibles et les méthodes de recherche de financement	Société civile environnementale	Les financements disponibles sont mieux captés par la société civile, des emplois sont crées dans le secteur	2017-2020

Objectif 3	Favoriser une utilisation durable de ces milieux afin qu'ils soient préservés pour les générations à venir, et réduire les impacts directs et indirects			
Stratégie	**Actions**	**Acteurs**	**Indicateurs**	**Horizon**
Axe Stratégique 2. Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales	Sensibiliser et encourager les opérateurs fonciers privés à protéger les zones humides sensibles qu'ils possèdent	Propriétaires fonciers privés	Nombre d'accords des communes ou autre avec des propriétaires privés	2020
Axe Stratégique 3. Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé	Encourager les industries utilisant les zones humides (tourisme, développeurs, aquaculteurs etc.) à participer au réseau d'observateurs	Industries privées	Nombre d'observateurs dans le secteur privé	2019-2020
Axe Stratégique 4. Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales	Accompagnement individualisé des acteurs clé en leur offrant un appui technique sur des projets précis, y compris une aide à maîtrise d'ouvrage	Développeurs, secteurs privés (aquaculture, pêche, forestiers, mines etc.)	Nombre de projets ayant bénéficié d'un appui technique du Pôle	2017-2020
	Elaborer des fiches techniques sur des thèmes précis notamment sur la restauration des mangroves	Gestionnaires, secteur privé	Nombre de fiches techniques publiées	2017-2018
	Organiser des rencontres thématisées permettant de valoriser des initiatives locales et de faciliter les retours d'expérience	Gestionnaires, techniciens, secteur privé	Nombre de rencontres organisées	2017-20

Objectif 4	Favoriser une coopération régionale des territoires ultramarins avec les pays voisins confrontés à des problématiques similaires pour la gestion des zones humides			
Stratégie	**Actions**	**Acteurs**	**Indicateurs**	**Horizon**
Axe Stratégique 1. Etre au cœur de l'information et des réseaux et favoriser la coopération régionale autour des zones humides tropicales.	Participer aux fora régionaux pertinents afin d'intégrer les réseaux internationaux	Pôle, COI, PROE, CAR-SPAW, ICRI…	Nombre de présentations à des conférences régionales et internationales	2017-2020
	Obtenir des financements pour créer des projets de coopération régionale autour des zones humides aux niveaux régionaux dans les trois bassins océaniques	Pôle, COI, PROE, Caribea, CARIWET…	Nombre de financements (nterreg, FED) ou partenariats crées avec des instances régionales ou pays voisins	2018-2020
Axe Stratégique 2. Animer, mettre en réseau, sensibiliser, diffuser l'information sur les zones humides tropicales	Identifier et intégrer des acteurs de pays avoisinants dans le réseau du Pôle	Pôle	Nombre de personnes inscrites dans le réseau travaillant à l'international	2017-2020
Axe Stratégique 3. Identifier, animer et former le réseau d'observateurs des mangroves et produire des éléments de synthèse sur leur état de santé	Former des partenariats avec des réseaux d'observateurs existants à l'international (ex : MangroveWatch)	Pôle	Existence d'un ou plusieurs partenariats fonctionnels	2017-2020

Suivi et évaluation

Les actions du Pôle feront l'objet d'un suivi par le biais des indicateurs élaborés pour chaque action. Les avancées des actions seront présentées au Comité de Pilotage de façon annuelle ou bi-annuelle, et les actions seront réorientées si besoin et en fonction des évolutions et développements récents affectant les zones humides tropicales (changement de cadre législatif, de contexte économique). Ces évaluations régulières joueront un rôle clé pour déterminer les priorités futures du Pôle alors que les priorités sociales et politiques évoluent dans les trois régions.
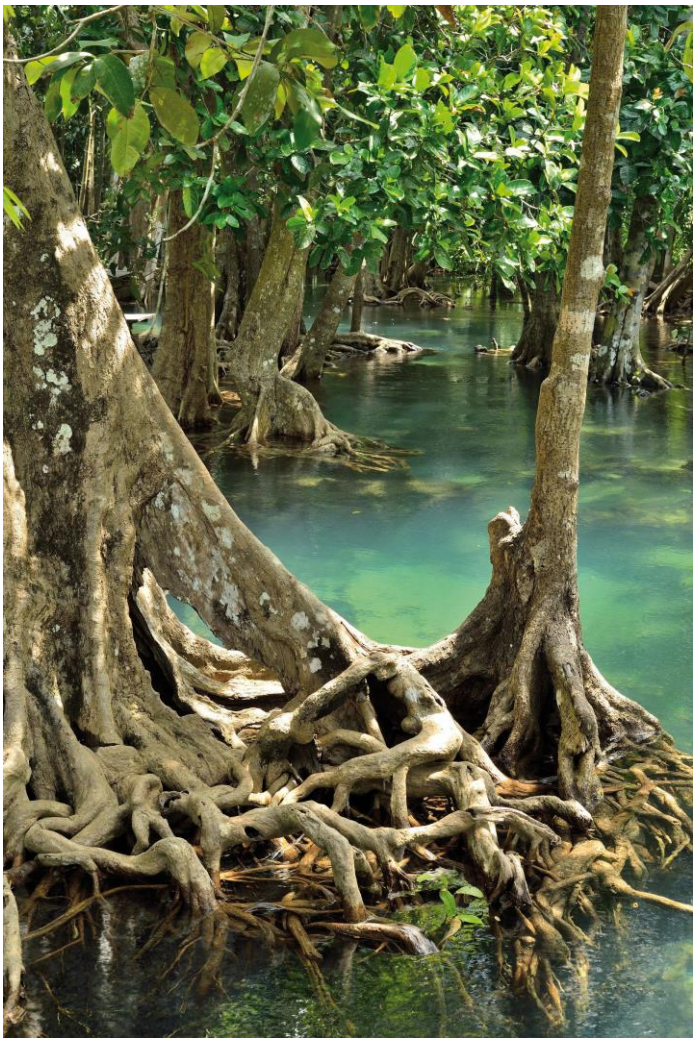
L'application réussie de ce plan stratégique dépend en partie de l'engagement des acteurs et des financement disponibles, en fonction des Convention qui seront passées avec les différents bailleurs de fonds, qu'ils soient du secteur public ou privé, de source nationale ou internationale.